



Département de l'Eure
Canton de Pont de l'Arche
Mairie d'Igoville
27460 - IGOVILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017 A 20H30

Présents : Mme BLANDIN Sylvie, Mr MACE Emmanuel, Mme BRAULT Françoise, Mr WAECHTER William, Mme DELBE Sandrine, Mme BREEMEERSCH Nathalie, Mr BOUQUET Arnaud, Mr LEMERCIER Ludwig, Mme MAURISSE Virginie, Mme LEFEBVRE Sylvie, Mr DUCHÉ Daniel.

Procurations :

Mr SAILLOT à Mme BRAULT
Mme MENGUAL à Mme MAURISSE
Mr MINEUR à Mr WAECHTER
Mme LEMAIRE à Mme BLANDIN
Mr JAHIER à Mme BREEMEERSCH
Mme DUBOIS à Mr MACE
Mr LERAT à Mme LEFEBVRE

Absente : Mme GUIGUENO

Secrétaire de séance : Mme MAURISSE Virginie

PRESENTATION DU PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

Madame BLANDIN remercie Monsieur DELAMARE Vice-Président de l'Agglomération SEINE EURE en charge de l'élaboration du PLUI et le technicien de la CASE pour leurs présences à cette réunion de CONSEIL.

En introduction, Madame le Maire rappelle que le document présenté ici a été envoyé aux membres du Conseil il y a un mois pour étude. Il définit le projet de la collectivité en termes d'aménagement et de développement durables pour les 10 ans à venir. Il contient les orientations choisies pour le territoire.

Le projet s'inscrit dans toutes les thématiques.

Le document et le projet PADD est présenté par Mr Florian DUREL, puis fait l'objet d'un débat entre élus.

Le PLUI est réalisé à l'échelle d'une agglomération de 36 communes et définira notamment la stratégie d'urbanisme.

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 07/03/2017



L'objectif étant d'établir un cadre dans lequel les aménagements futurs pourront s'intégrer sans entrer dans les détails. Cela reste un schéma d'intention.

Les règlements seront proposés selon le type de communes avec une adaptation aux besoins nouveaux. Le débat a lieu jusqu'au 27 avril 2017.

La phase administrative terminée, une délibération sera prise pour acter le projet. Elle sera suivie par une enquête publique

3 contenus du PADD

Un territoire à haute qualité de vie

Un territoire équilibré pour vivre et grandir

Un territoire innovant et créateur d'emplois

Les conseillers donnent leur point de vue et sont invités à prendre acte du projet PADD

CHARTE DEPARTEMENTALE D'ENTRETIEN ESPACES PUBLICS

Madame BLANDIN, informe les membres du Conseil que depuis le 1er janvier 2017 la réglementation interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les collectivités. Elle présente la charte départementale d'entretien des espaces publics qui a pour objet la mise en place de bonnes pratiques visant à réduire la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux souterraines et propose d'y adhérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du niveau 1 de cette charte et autorise madame le maire à la signer.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE PONT DE L'ARCHE (SISS)

- Retrait de la commune du Manoir du SISS

Monsieur MACE, présente aux membres du conseil la délibération du 30/09/2016 de la commune du Manoir ayant pour objet la sortie de cette commune du Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Pont de L'Arche et en explique la raison.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de prendre acte de ce retrait de la commune du Manoir du SISS.

- Modification des statuts

Monsieur MACE, informe les membres du Conseil que lors de la séance du 16 janvier 2017, les membres du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Pont de L'Arche ont décidé de valider les nouveaux statuts du syndicat et en présente le contenu.

Les conseils municipaux des Communes membres doivent se prononcer sur les modifications statutaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, demande que l'article concernant la gouvernance du SISS apparaisse dans les mêmes termes « *Ce comité élit, parmi ses membres, son bureau composé d'un*

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 07/03/2017



Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de deux membres » dans les nouveaux statuts sur la gouvernance du conseil syndical.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du SISS.

- **Projet de restructuration et d'extension du gymnase intercommunal**

Monsieur MACE présente aux membres du conseil le projet de restructuration du gymnase intercommunal et expose le projet de financement.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions. L'attribution de ses subventions déterminera la faisabilité de cette opération.

SIEGE

- **Modification des statuts**

Afin de répondre au nouveau cadre législatif, Madame BLANDIN, informe les membres du conseil de la nécessité pour le SIEGE de modifier ses statuts et en expose les motifs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour le projet de modification des statuts du SIEGE

- **Travaux 2017**

Madame BLANDIN présente la demande de travaux faite au SIEGE pour l'enfouissement des travaux dans l'Impasse des Marais à Igoville en 2017.

La réalisation des travaux est subordonnée à une contribution financière pour la commune à hauteur de :

En INVESTISSEMENT : 17 166.67€

En FONCTIONNEMENT : 6 666.67€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du cout réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

La propriété des installations souterraines de communications électroniques est attribuée à ORANGE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière présentée et l'inscription des sommes au budget 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Blandin évoque les besoins de réalisation de travaux dans la salle des fêtes et dans l'atelier municipal.

Les devis de rénovation de la salle des fêtes s'élève à 17 261.50 € HT.

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 07/03/2017



- Dans l'attente du retour du diagnostic énergie demandé aux services développement durable de la CASE qui mesurera le bénéfice énergétique après travaux, une subvention est dès à présent sollicitée auprès de la DETR et auprès de la CASE.
- La toiture de l'atelier municipal nécessite des travaux. La présence d'amiante entraîne un devis élevé, à hauteur de 39 757 € HT. Une subvention est sollicitée auprès de la DETR et auprès de la CASE.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, la commune bénéficie de la mise à disposition d'un contrat avenir. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention avec la CASE fixant les modalités de temps de travail, congé, discipline... Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de cette personne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

CREATION DE POSTES

Avant d'évoquer la création des postes, Mme Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mr Ory, agent technique vers la commune de COMBON à partir du 6 mars 2017.

Puis Madame BLANDIN informe les membres du conseil des demandes d'évolution de carrière de Madame BERTON et de Monsieur BOVE.

Madame BLANDIN expose la nécessité de créer un poste de Rédacteur catégorie B pour répondre à la demande de Madame BERTON et à la création d'un poste d'adjoint technique 1ere classe catégorie C pour répondre à la demande de Monsieur BOVE.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et se prononce pour la création de ces postes et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire exprime la nécessité de revoir les termes de la délibération de la séance du conseil municipal du 05/04/2016 portant sur les indemnités de fonction et expose les raisons :

« *La référence à l'indice brut 1015 ne doit plus être mentionnée* »

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et se prononce pour cette modification et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.
A Igoville, le 07/03/2017



CLASSE DE MER

Monsieur MACE informe le Conseil Municipal qu'un séjour classe de mer dans la Manche est prévu du 25 /05/2017 au 2/06/2017 et propose que la participation des familles au séjour des enfants soit fixée à : 31 € pour les IGOVILLAIS et 66 € pour les extérieurs

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un chèque de 73.60 € pour le remboursement d'une facture Atemax et sollicite l'autorisation des membres du conseil pour l'enregistrer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

PERMANENCES DES ELECTIONS

Elections des 23 avril et 7 mai 2017 :

Madame Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles et organise avec les membres conseil des permanences des élections. Horaires des permanences : de 8h à 19h00. Dépouillement à 19h00

L'ordre du jour étant terminé, la séance s'est terminée à 23h30.

Le Maire,
Sylvie BLANDIN

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.
A Igoville, le 07/03/2017**